



CR CGT Dialogue Social du 20 juin 2024

1. Le renouvellement de l'organigramme de l'établissement

La Présidence annonce que le DGS a été retenu à l'INSA. Il commence le 1er septembre.

Il sera remplacé par Madame O'brien qui a fait une bonne impression et l'unanimité dans les entretiens de part son écoute et la pertinence de ses questions. Elle arrivera le 1er septembre. Deux DGSA sont nommés à savoir :

-DGSA autour de la qualité de vie et de l'Humain : Madame Yasmina Chams

-DGSA sur les processus et de la transversalité, pour mieux travailler ensemble : Madame Véronique Vial qui quitte ses mandats CFDT

Cheffe de cabinet : Mme Bonvin (administrative, contractuelle sous CDI) est arrivée il y a 3 jours. Il n'y a plus de Directrice du Cabinet car cela rentrait en interférence avec les missions du VP Stratégie. Ce n'est plus un emploi fonctionnel, contrairement à la situation précédente.

Autres informations :

-Nathalie Dompier est élue à la COMUE de Lyon (présidente à Lyon 2, TRIANGLE).

- Une AG sera prévue le 2 Juillet sur la pause méridienne (pour faire le bilan de l'année, point budgétaire, répondre aux questions) et le 9 juillet pour les remises de prix.

2 Calendrier des fermetures des services administratifs 2024 2025

Proposition :

Vacances d'hiver : Vendredi 20 décembre au lundi 6 Janvier

Pont de l'Ascension : Vendredi 30 mai 2025 sauf BDL

Vacances d'été : vendredi 25 Juillet au Lundi 18 Août

Pour les services d'astreinte.

- Pour l'été il est demandé de réfléchir à l'hypothèse de les réduire de 3 jours pour éviter de commencer en milieu de semaine, voire de restreindre la fermeture administrative d'une semaine (n'empêchant pas le personnel de poser des congés) et de les répartir sur les congés d'hiver.

3 La grille de tarification du CROUS

Proposition CGT 2024					
INM	Proposition	subv.	nb passages	dép ENS	
< 426	3,21 €	3,49 €	15000	52 350,00 €	
427-486	3,85 €	2,85 €	18000	51 300,00 €	
487-539	4,37 €	2,33 €	15000	34 950,00 €	
540-625	6,08 €	2,09 €	5000	10 450,00 €	
> 625	7,44 €	0,73 €	10000	7 300,00 €	
			63 000	156 350,00 €	

La proposition de la CGT est reprise par la direction. Réhaussement de la tranche inférieure de subvention en la passant d'un INM < 365 à un INM < 426. Création de deux tranches intermédiaires INM 427-486 en lieu et place de la tranche 365-539. Prix minimum d'un repas payé par l'agent ne pouvant être inférieur au prix de repas payé par un étudiant (3,3 euros).

4 Le groupe TT (télétravail)

Il est prévu de se réunir en septembre. **Demande** : est ce qu'il est possible de ne pas re-remplir encore et toujours le formulaire ? Avec signature dématérialisé. Proposition : pour les personnes qui ne changent pas leurs conditions ce serait bien de ne pas tout reemplir. En somme, sans modification substantielle du planning d'une année à l'autre, et sans évolution interne ou réglementaire, il est souhaité que la reconduction soit tacite d'une année à l'autre pour le télétravail, évitant une lourdeur administrative et de facto un gain de productivité. **Réponse** : ce sera l'objet du groupe mais demande entendue.

5 Les finances

Si le BR (budget rectificatif) initial était à -6,3 millions, le BR rectifié passe à -4,9 millions. C'est ce qui a été présenté au rectorat. Cela fluctue tous les mois car c'est une photographie. **Position de la Gouvernance** : le RIFSEPP est toujours une priorité malgré le plan de retour à l'équilibre, mais je n'ai toujours pas de certitude que l'on pourra le faire. On continue aussi sur la BDL : 1 million sur l'aile C, il reste 2 ailes à traiter (1 million à 2 millions de travaux), tout en espérant être soutenu par la DGSIP...Par conséquent, le plan de retour à l'équilibre n'occulte pas le RIFSEPP qui reste toujours d'actualité et une priorité forte pour la Présidence qui souhaite budgétiser 550 Keuros, le but étant que tout le monde soit revalorisé. Le COMP sera déposé fin août. Le COMP servira à discuter de moyens additionnels, **donc le rifsepp ne devrait pas en faire partie a priori**

6 Le CET

Il est rappelé que le 25 avril en dialogue social, il a été convenu qu'une réunion doit rapidement être programmée pour clarifier des points techniques. La CGT rappelle qu'il n'y a eu aucune suite à ce jour. Pour rappel, les élus avaient constatés que les jours posés sont désormais décomptés dans hamac au temps réel du jour ouvré (hors demi-journée), et non plus au forfait jour (soit 7 heures par jour), s'étonnant de l'absence totale d'information au personnel sur cette modification substantielle sans fondement juridique par décision unilatérale, d'autant que lors de la saisie une fenêtre rappelle clairement le défalquement de 7 heures par jour, et que la note sur les CET mise en ligne stipule explicitement « L'unité de calcul pour l'alimentation, l'utilisation ou l'indemnisation du CET reste le jour ouvré (sur la base de 7h par jour) ».

7 La validation électronique

CFDT : Est-ce qu'au sein de l'école on pourrait avancer sur ces questions de validation officielle et de signature. Réponse : oui mais on doit voir s'il y a un enjeu comptable derrière.

Vos élu.es CGT

Prochaine réunion jeudi 18 juillet